

MINCHILLI THOMAS
8 rue sadi carnot
33140 VILLENAVE D ORNON

VOTRE CONSEILLER CORRESPONDANT :

AEC CONSEILS - GUILLAUME CHARENTON
22 RUE CHARLES CHAUMET
33140 VILLENAVE D'ORNON
Email : CONTACT@AECCONSEILS.FR

Levallois-Perret, le 28 avril 2025,

Objet : Lettre-avenant au contrat n° 60370918-000333 portant révision de prime annuelle suite à la déclaration des éléments variables.

Madame, Monsieur,

Vous avez récemment déclaré les éléments variables concernant votre contrat n° 60370918-000333 comme suit :

- Chiffre d'affaires : 79 551,00 € HT
- Effectif : 1

Nous vous en remercions et vous informons que conformément aux conditions générales de votre contrat, la présente déclaration de l'évolution de vos éléments variables (chiffres d'affaires et effectifs) permet de déterminer :

1/ la prime **DEFINITIVE** pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 qui s'élève à 1 662,91 € TTC

2/ la prime **PROVISIONNELLE** pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui s'élève à 1 730,89 € TTC

La présente lettre a valeur d'avenant et est annexée à votre contrat dont elle fait désormais partie intégrante.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'Assureur, par délégation, ENTORIA, Direction Service aux Clients



MINCHILLI THOMAS
8 rue sadi carnot

33140 VILLENAVE D'ORNON

Lyon, le 28 avril 2025

Intermédiaire : **40452 - AEC CONSEILS - GUILLAUME CHARENTON**
22 RUE CHARLES CHAUMET
33140 VILLENAVE D'ORNON
Indice : **132.10**
CA min. retenu par salarié : **40 000,00**

APPEL DE PRIME

Pour la période du **01/01/2025 au 31/12/2025** **1 730,89 €**

Détail de la prime :

N° contrat	Compagnie	Catégorie	Montant TTC
60370918-000333	WAKAM (NOUVEAU NOM DE LA PARISIENNE ASSURANCES)	CR - Décennale artisan	1 365,27 € (dont Taxes : 112,73 € et Frais Compagnie)
2007PJBAT55884	CFDP	SERENI BAT	107,73 € (dont Taxes : 12,73 € et Frais Compagnie)
Frais accessoires de courtage et de distribution		97,89 €	
Frais de gestion		160,00 €	
TOTAL AVIS D'ECHEANCE		1 730,89 € TTC	

La prime minimale annuelle est de **1 252,54 €** hors frais et taxes, hors catastrophes naturelles et hors GAREAT.

La prime provisionnelle annuelle est fixée à **1 252,54 €** hors frais et taxes, hors catastrophes naturelles et hors GAREAT.

Montant revalorisé à chaque échéance principale sur la base de l'indice national « BT01 ».
Prime HT Sérén'i Bat : 94,81 €

Coûts de fractionnement : 160,00 € / par an

Vous trouverez ci-après l'échéancier correspondant au présent avis.

Le non-paiement de la prime dans les délais prévus entraîne la mise en demeure du contrat, 30 jours après laquelle vos garanties seront suspendues.

ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS

Risque : Responsabilité civile décennale
Date d'échéance : 01/01/2025

N° de Client : 399780
Indice BT01 en cours : 132.10
Compagnie d'assurance : WAKAM (NOUVEAU NOM DE LA PARISIENNE ASSURANCES)

POUR :
MINCHILLI THOMAS
8 rue sadi carnot
33140 VILLENAVE D ORNON
N° SIRET/SIREN : 524191301

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint votre échéancier relatif au contrat BATI-SOLUTION souscrit auprès d'ENTORIA, pour lequel les cotisations sont payables par règlement suivant une périodicité Trimestrielle.

Détail des opérations :

DATE DE L'OPERATION pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025	MONTANT TTC
05/07/2025	410,09 €
05/10/2025	410,08 €
Montant total des prélèvements : 820,17 €	

Les sommes reprises au présent échéancier seront prélevées sur votre compte IBAN ci-après identifié :
fr76XXXXXXXXXXXXXX64

IMPORTANT

En cas de rejet de prélèvement, celui-ci sera représenté une fois. Cette représentation fera l'objet d'une facturation de frais à hauteur de 7,90 €.
Le non-paiement de la prime dans les délais prévus entraîne la mise en demeure du contrat, 30 jours après laquelle vos garanties seront suspendues.